

SP3 A.P.S.A

L'association décide de contractualiser l'ensemble de ses établissements avec les autorités de tutelles (financeurs).

Vous êtes en charge de la rédaction d'une note de synthèse montrant les différences entre les deux modes de financement, le processus de conduite du cpom, et le nouveau fonctionnement du service comptable.

Sources des annexes :

Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux - Ministère des Affaires sociales et de la Santé

[http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements- et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/contrats-pluriannuels-d-objectifs-et-de-moyens- cpom](http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/contrats-pluriannuels-d-objectifs-et-de-moyens-cpom)

<http://apsa62.fr/?q=node/64>